

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 Mars 2006 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Présents : M. HIRSCHAUER F. ; M. BARBA A. ; M. LESCASSE D. ;
M. TERZIC D. ; M. SARATI P. ; Mme LALEU N. ; M. LOUYOT G.
M. WINTERSTEIN M. ; M. NICOLAS J. ; Mme LECAQUE H. ;
M. DETROIS J-C.

Excusés :

Mme JACQUEMOT S. (Procuration de vote à M. MESSEIN P.)
M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à M. HIRSCHAUER F.)
M. MORO F. (Procuration de vote à Mme LECAQUE H.)
Mme THOMAS B. (Procuration de vote à M. TERZIC D.)
Mme HOURCADE P.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission, pour raison personnelle, de Monsieur Michel FIORLETTA de ses fonctions de Conseiller Municipal qu'il tenait depuis mars 2001. La Sous-Préfecture a été informée de cette démission.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

15/2006

Le Maire apporte quelques précisions sur la composition des trois bases servant au calcul des trois taux. Il rappelle que ces bases sont relativement peu élevées par rapport aux communes environnantes et que les taux actuels restent également tout à fait corrects.

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 2%.

Chacun s'exprime sur l'opportunité d'une revalorisation. Une majorité se dégage en faveur d'une augmentation des taux. Quatre élus votent pour une augmentation de 1%, onze élus pour une augmentation de 2% et deux élus s'opposent à toute augmentation.

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de majorer les taux d'imposition de 2%. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation passe à 9.64 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 10.04 % et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 53.54 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14

16/2006

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2006 a été élaboré par la Commission des Finances et que ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 827 004.00 €.

La section des investissements s'équilibre quant à elle à la somme de 1 420 350.00 €.

A l'issue des exposés, le budget primitif 2006 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49

17/2006

Le budget primitif « M49 » relatif au service de l'eau et de l'assainissement a été élaboré par la Commission des Finances pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce document s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 294 888.05 €
- section d'investissement : 73 498.41 €

Afin de parvenir à ce résultat, le Conseil Municipal avait décidé de modifier comme suit les tarifs afférents à ce service : vente de l'eau (par mètre cube) 0.80 € ; taxe d'assainissement : 1.18 € ; taxe anti-pollution : 0.481 €. Le prix global facturé à l'utilisateur s'établit à 2.461 €.

Les tarifs de location annuels des compteurs ont été fixés comme suit : type « R3 » : 8.50 € ; type « R5 » : 20.00 € ; type « R9 » : 85.00 €.

La taxe de raccordement au réseau d'eau potable est fixée à 620.00 €. La participation pour raccordement à l'égout s'établit comme suit :

- F1-F2 : 490 € H.T.
- F3-F4 : 980 € H.T.
- F5-F6 : 1470 € H.T.
- F7 et plus : 1700 € H.T.

Le budget « M49 » est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

18/2006

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations présenté par le Maire.

Les subventions exceptionnelles sollicitées par l'Amicale du Canal de Novéant pour l'acquisition d'une débroussailleuse et l'Association 12°5 A.O.C. d'un montant de 350.00 € chacune sont acceptées à l'unanimité.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2006.

SIGNATURES

